

[Base Questions](#) > [2019](#)

Danger imminent pour les patients équipés de pompes à insuline implantées

15^e législature

Question écrite n° 12042 de M. Roland Courteau (Aude - SOCR)

publiée dans le JO Sénat du 22/08/2019 - page 4278

M. Roland Courteau appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la situation de quelque deux cent cinquante patients diabétiques français, dont un grand nombre en région Occitanie, qui sont en émoi depuis l'annonce de l'interruption de la production de pompes à insuline implantables par le laboratoire Medtronic.

Il souligne qu'il s'agit pourtant du seul traitement adapté aux patients diabétiques de type 1 ayant rejeté tous les autres traitements conventionnels, et qu'ainsi toute interruption de sa production reviendrait à condamner les patients, qui y ont recours, à de très graves complications.

Il lui demande, face à la gravité de cette situation, de bien vouloir tout mettre en œuvre pour éviter une telle interruption afin de prévenir l'apparition de très graves et irrémédiables pathologies aux deux cent cinquante patients recensés, à ce jour, en France, par le collectif des diabétiques implantés.

Réponse du Ministère des solidarités et de la santé

publiée dans le JO Sénat du 31/10/2019 - page 5529

L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) a été informée par la société Medtronic de son intention d'arrêter progressivement la fabrication de sa pompe à insuline implantable MiniMed 2007D (MIP) répondant à la définition du dispositif médical mentionnée à l'article L.5211-1 du code de la santé publique (CSP). La pompe implantable MiniMed (MIP) est un dispositif médical de classe IIb permettant l'administration d'insuline par voie intra-péritonéale chez des patients adultes diabétiques de type 1 non contrôlés par les autres systèmes d'injection d'insuline et présentant des épisodes hyperglycémiques et/ou hypoglycémiques sévères, fréquents ou non expliqués. La société Medtronic a averti l'ANSM que la pompe MIP serait disponible jusqu'en juin 2020. Elle s'est également engagée à assurer la continuité du traitement en maintenant la fourniture des consommables jusqu'à la fin de vie des pompes implantées. Dans ce contexte, l'ANSM a réuni le 12 septembre 2019, les représentants de patients diabétiques et des diabétologues, la Direction générale de la santé (DGS), la Haute autorité de santé (HAS) et les sociétés Medtronic et Sanofi, cette dernière fabriquant l'insuline utilisée spécifiquement dans la pompe MIP. Les participants ont abordé la mise à disposition du dispositif médical et le parcours de soins des patients. Les patients qui utilisent ce dispositif médical ont pu témoigner de l'amélioration à la fois de leur qualité de vie et de la prise en charge de leur maladie. La société Medtronic s'est engagée à rechercher activement des alternatives potentielles pérennes pour la fabrication de pompes implantables nouvelle génération. Elle a réitéré sa volonté de garantir la disponibilité des consommables nécessaires au bon fonctionnement des pompes implantées jusqu'à la fin de leur utilisation par les patients. De son côté, la société Sanofi a garanti la disponibilité de l'insuline tant que les patients en auront besoin. Les représentants de la Fédération française des diabétiques (AFD) ont confirmé l'intérêt de la pompe MIP mais ont souligné le caractère ancien de cette technologie. Les diabétologues présents lors de cette réunion ont indiqué que les systèmes permettant l'injection d'insuline par voie intrapéritonéale représentent une technologie d'avenir qu'il convient de ne pas abandonner, en particulier pour les patients résistants ou intolérants aux autres traitements (hypoglycémie sévère, intolérance à l'insuline sous cutanée, diabète instable). L'ANSM veillera au respect des engagements pris par les sociétés Medtronic et Sanofi. Toutefois, elle n'a pas le pouvoir d'obliger les industriels à

Ce site utilise des cookies de mesure d'audience. En poursuivant votre navigation, vous en acceptez l'installation et l'utilisation sur votre poste. [En savoir plus](#) [Accepter](#)

réunion de l'ensemble des parties prenantes aura lieu au mois de novembre 2019 afin de suivre les différentes actions devant être mises en place.